



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2022

CHARTRE DES MISSIONS LOCALES CONSTRUIRE ENSEMBLE

UNE PLACE POUR TOUS LES JEUNES

Adoptée le 12 décembre 1990



Bertrand Schwartz, fondateur
des Missions Locales

Construire ensemble une place pour tous les jeunes relève d'une double exigence de justice sociale et de développement économique. Faciliter la transition professionnelle et lutter contre l'exclusion des jeunes requièrent la mobilisation de tous : jeunes, élus, services publics, entreprises, partenaires sociaux, associations. Ainsi chaque jeune devient acteur de sa propre insertion dans la cité et dans l'emploi.

Cette mobilisation au plus près des jeunes est engagée depuis 1982, à la suite du rapport de Bertrand Schwartz, avec la création des missions locales.

La loi du 19 décembre 1989 reconnaît la pertinence de la démarche, et crée le Conseil national des missions locales.

La présente Charte, adoptée par le Conseil national le 12 décembre 1990, rappelle les principes sur lesquels s'engagent les partenaires dans toute mission locale :

- une volonté de travailler ensemble sur un territoire,
- une intervention globale au service des jeunes,
- un espace d'initiative et d'innovation,
- une démarche pour construire des politiques locales d'insertion et de développement.

I- Une volonté de travailler ensemble sur un territoire

art 1 : Les acteurs locaux, conscients de la nécessité de faire converger leurs actions, créent ensemble une mission locale pour que tous les jeunes participent au développement économique et social. Ils se dotent ainsi d'un espace de concertation, d'une instance de coordination et d'un outil d'intervention.

art 2 : L'initiative de cette démarche appartient aux collectivités territoriales : les communes au premier chef, avec l'appui souhaitable du département et de la région. La mission locale est constituée de tous les partenaires concernés par l'insertion professionnelle et sociale des jeunes : collectivités territoriales, services de l'Etat, partenaires économiques et sociaux, associations.

art 3 : Les partenaires s'engagent, forts de leur compétence propre, à travailler ensemble pour renforcer leurs actions communes et faire évoluer l'action de chacun. Cette volonté de partenariat se matérialise, sur le plan local, par des engagements réciproques qui en précisent les modalités suivant les contextes spécifiques. Ils ne créent pas une administration parallèle, mais s'organisent en réseau pour permettre aux structures existantes, publiques, privées ou associatives de jouer pleinement leur rôle au niveau local.

art 4 : Le territoire le plus approprié pour la rencontre des partenaires et la mise en cohérence des politiques est le bassin d'emploi. Ce territoire peut être aussi le bassin d'habitat dans les grandes agglomérations ou le pays en zone rurale.

II- Une intervention globale au service des jeunes

art 5 : Les partenaires réunis dans la mission locale prennent en compte les dimensions économique, sociale, culturelle et institutionnelle de la situation des jeunes, et en priorité des jeunes les plus en difficulté.

art 6 : Ensemble, les partenaires organisent les fonctions d'accueil, information, orientation, accompagnement et évaluation. Ainsi, sans être renvoyé d'un guichet à l'autre, chaque jeune construit son propre itinéraire d'insertion et bénéficie d'un accompagnement dans la durée.

art 7 : Avec les jeunes, les partenaires élaborent des réponses adaptées à leur situation en matière d'accès à l'emploi, de formation, mais aussi de santé, logement, culture, sport, loisirs...

Ils favorisent la reconnaissance des droits et devoirs des jeunes et l'exercice effectif de leur citoyenneté, ils suscitent et soutiennent leurs initiatives. Les jeunes élargissent ainsi leur réseau de relations sociales et développent leur autonomie.

art 8 : L'équipe technique, pluri-disciplinaire et inter-institutionnelle, de la mission locale est en contact permanent avec les jeunes, soit directement, soit par l'intermédiaire des réseaux locaux d'insertion. Elle met en oeuvre les objectifs assignés par les instances décisionnelles de la mission locale et participe à l'animation du réseau.

III- Un espace d'initiative et d'innovation

art 9 : Construire ensemble une place pour tous les jeunes, dans la cité et dans l'emploi, suppose d'agir sur les mécanismes de l'exclusion.

En s'appuyant sur les potentialités locales, les partenaires se doivent d'innover.

Leur implication quotidienne dans la mission locale permet :

- l'émergence de pratiques nouvelles,
- l'expérimentation de nouvelles réponses,
- la diffusion et la valorisation de ces innovations afin d'enrichir les politiques d'insertion professionnelle et sociale conduites aux niveaux national, régional et départemental.

IV- Vers des politiques locales d'insertion et de développement

art 10 : A partir d'un diagnostic permanent de la situation des jeunes, d'une connaissance approfondie du tissu économique et social et des innovations qu'ils développent ensemble, les partenaires élaborent et mettent en oeuvre progressivement une politique locale d'insertion professionnelle et sociale.

art 11 : La mission locale, parce qu'elle est le lieu d'une pratique partenariale active, est l'un des pôles privilégiés d'animation des réseaux locaux d'insertion et un outil du développement local.

42 PROFESSIONNELS

41,3 équivalents temps plein

La Mission Locale du Nord Mosellan exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale.

15 LIEUX D'ACCUEIL

1 MISSION LOCALE MOBILE RURALE

En 2022, nous avons ouvert 2 permanences décentralisées Mission Locale dans les Maisons France Service de Metzervisse et Ottange.

En Grand Est, ce sont 43 Missions Locales et leurs équipes qui se mobilisent au quotidien en faveur de l'autonomie des jeunes.

Nous profitons de ce bilan d'activité pour remercier l'ensemble des communes qui relaient notre offre de services par leurs moyens de communication auprès de leur public.

Nos réseaux sociaux:



Accueils et permanences décentralisés

ALGRANGE

25 rue Maréchal Foch

Les mercredis, tous les 15 jours de 14h00 à 17h00

AUDUN-LE-TICHE

MJC - 31 rue Général Leclerc

Les jeudis de 8h30 à 11h30

BOUZONVILLE

Mairie - 1 place du G^{al} de Gaulle

Les mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00

ENTRANGE

22 rue du Silo

Les lundis de 8h30 à 12h00

FAMECK

2A avenue de Gascogne

Les lundis de 13h30 à 17h00

Les jeudis de 9h00 à 12h00

FLORANGE

15 rue de Verdun

Les mardis de 14h00 à 17h00

Les vendredis de 9h00 à 12h00

GUÉNANGE

1 rue Mozart - Les lundis de 13h45 à 17h00

METZERVISSE

22B route de Volstroff

Les 2^e mercredis matin de chaque mois de
9h00 à 12h00

OTTANGE

Mairie, Rue Principale

Les 2^e mercredis après-midi de chaque mois
de 14h00 à 17h00

SIERCK-LES-BAINS

12 quai des Ducs de Lorraine

Les 2^e mardis du mois de 14h00 à 17h00

TERVILLE

Route de Verdun

Les mardis de 14h00 à 17h00

THONVILLE EMPLOI

15 rue Saint-Hubert - Entrée de la Perdrix

Les mardis après-midi de 14h00 à 17h00

TRESSANGE

2 bis place Charles de Gaulle

Les 2^e lundis du mois de 13h30 à 17h00

UCKANGE

Avenue des Tilleuls

Les lundis et vendredis de 13h30 à 17h00

YUTZ

93 rue Roosevelt

Les lundis et vendredis de 9h00 à 12h00



MISSION LOCALE MOBILE

06 12 42 46 46

jeunes nouvellement accueillis
-0,69% par rapport à 2021

ORIGINE DE LA VENUE



Certaines origines de la venue ont un statut "non communiqué" ou "autres".

44,7 %

443 femmes

41,7 %

de niveau V, V bis ou VI

25,4 %

sont titulaires du permis de conduire

71,7 %

sont hébergés dans leur famille

18,6 %

sont sans logement fixe

27,6 %

ont une problématique d'hébergement

Activité de la mission locale

PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

1 289
jeunes

suivis en PACEA

(parcours contractualisé vers l'emploi et l'autonomie)
- 21,9 % par rapport à 2021

518
jeunes

suivis en Garantie Jeunes

80 jeunes sont entrés en 2022 *

415
jeunes

suivis en Contrat d'Engagement Jeunes

335 jeunes sont entrés en 2022 *

869
jeunes

suivis en PPAE (Plan personnalisé d'accompagnement vers l'Emploi)

- 23,9 % par rapport à 2021

243
jeunes

suivis en parrainage
195 jeunes sont entrés en 2022

21
jeunes

en situation de handicap

* Le dispositif d'accompagnement Garantie Jeunes s'est terminé le 28/02/2022. Le Contrat d'Engagement Jeune a pris le relais à partir du 1er mars 2022. Il s'agit d'un accompagnement intensif et global, combiné à une allocation mensuelle.

THÉMATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

Accès à l'emploi



10 153 services proposés
1 719 jeunes concernés

Projet professionnel



9 948 services proposés
1 799 jeunes concernés

Formation



2 489 services proposés
934 jeunes concernés

Logement



456 services proposés
312 jeunes concernés

Citoyenneté



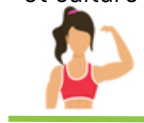
43 521 services proposés
1 201 jeunes concernés

Santé



2 569 services proposés
612 jeunes concernés

Loisirs, sports et culture



712 services proposés
253 jeunes concernés

RÉPARTITION PAR NIVEAU



DÉFINITION DES NIVEAUX SELON I MILO

Un «niveau» peut avoir une valeur de niveau I jusqu'au niveau VI.

Il peut être «scolaire» ou «validé»

- Niveau validé : dernière certification obtenue (la plus élevée)
- Niveau scolaire : plus haut niveau de certification obtenue, sinon le plus haut niveau de classe atteinte (le niveau scolaire peut être supérieur au niveau validé)

PRÉCISIONS :

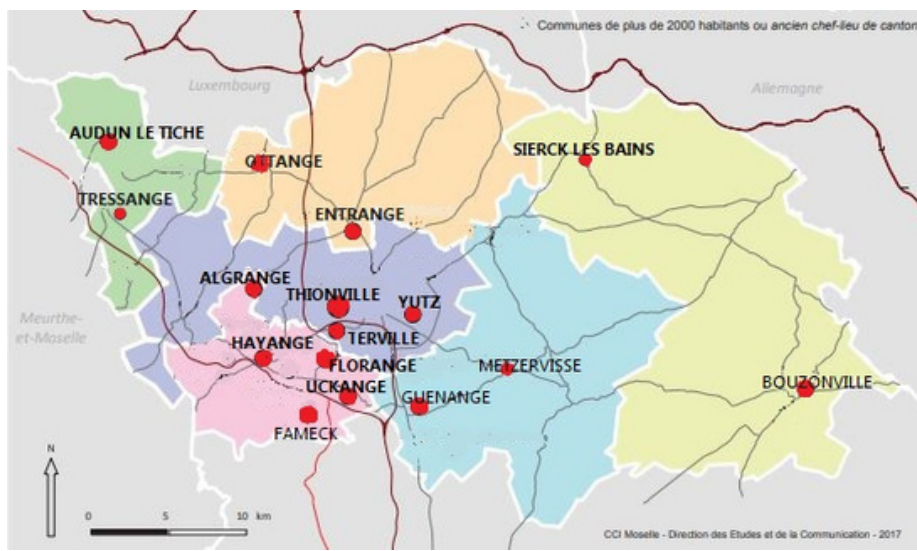
- Niveau I : diplôme de niveau égal et supérieur à bac+4 ou 5 : master, doctorat, diplôme de grande école...

- Niveau II : Diplôme de niveau bac+3 ou 4 : licence, maîtrise ou équivalent.
- Niveau III : diplôme de niveau bac+2 : DUT, BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales...
- Niveau IV : Terminale réalisée, Bac général, technologique ou professionnel, BP, BT ou équivalent ; ou bien abandon des études supérieures sans diplôme.
- Niveau V : CAP ou BEP ou bien sorti de 2nd cycle général et technologique avant l'année de terminale.
- Niveau VI et V bis : sorti en cours de 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (de la 6^{ème} à la 3^{ème}); ou bien abandon en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.

RÉPARTITION PAR ÂGE



Carte du territoire



RÉPARTITION PAR GENRE



55,8 %
1 381 hommes



44,2 %
1 094 femmes

NATURE DE L'ACCOMPAGNEMENT : 85 623 ÉVÉNEMENTS POUR 7 255 JEUNES *

NATURE DES ÉVÉNEMENTS	NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS	NOMBRE DE JEUNES
Entretiens individuels	10 608	2 278
Ateliers collectifs	8 499	509
Informations collectives	674	475
Autres contacts (SMS, mails, tel, courriers, visites, partenaires et médiation...)	49 093	12 911
Administratif	16 749	3 288

* jeunes en contact (plusieurs événements peuvent concerner le même jeune)

RAPPEL 2021 : 70 386 ÉVÉNEMENTS POUR 5 521 JEUNES *

NATURE DES ÉVÉNEMENTS	NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS	NOMBRE DE JEUNES
Entretiens individuels	10 448	2 301
Ateliers collectifs	8 223	581
Informations collectives	556	357
Autres contacts (SMS, mails, tel, courriers, visites, partenaires et médiation...)	36 196	9 093
Administratif	14 963	3 055

* jeunes en contact (plusieurs événements peuvent concerner le même jeune)



Situations des jeunes démarrées dans l'année

955

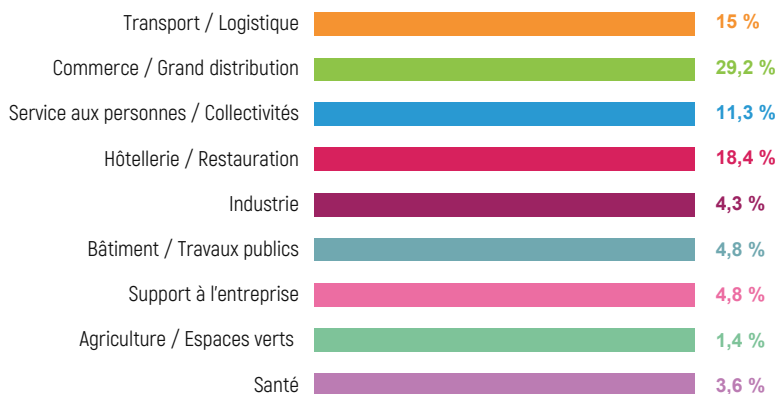
jeunes ont démarré une situation professionnelle dans l'année 2022

RÉPARTITION DES ENTRÉES EN SITUATION *

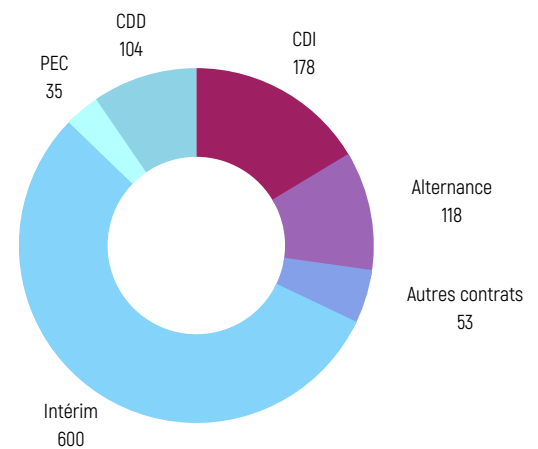
TYPE DU SITUATION	NOMBRE DE SITUATIONS	NOMBRE DE JEUNES
Emploi	937	575
Alternance	118	117
Formation	189	168
Immersion en entreprise	380	253
Service Civique	33	29
Scolarité	55	52
Création d'entreprises	1	1

* plusieurs situations peuvent concerner le même jeune

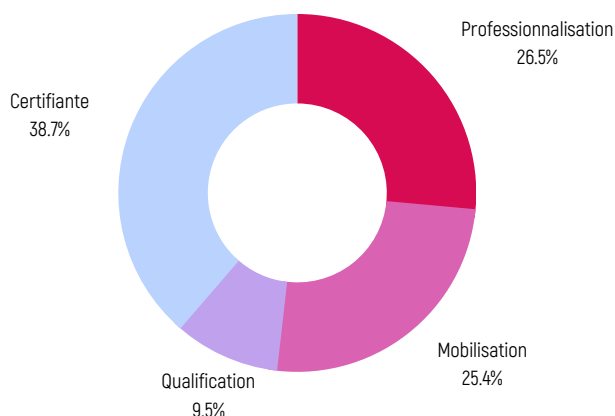
CONTRATS DE TRAVAIL SIGNÉS PAR DOMAINES



RÉPARTITION DES TYPES DE CONTRATS SIGNÉS



TYPE DE FORMATIONS DÉMARRÉES



AIDES FINANCIÈRES

454 jeunes ont bénéficié de l'allocation Garantie Jeunes pour un montant de **1 157 590 €**

326 jeunes ont bénéficié de l'allocation du Contrat d'Engagement Jeune pour un montant de **410 530 €**

363 jeunes ont bénéficié de l'allocation PACEA pour un montant de **210 193 €**

132 jeunes ont bénéficié du fond d'aide aux jeunes (FDAJ) pour un montant de **25 395 €**

Subvention 2022 : 50 000€ du Conseil Départemental

Outres les aides individuelles, le FDAJ a soutenu des Projets Collectifs :

- **15 500 €** à APOLO J, animateur du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), dans le cadre de la location de 8 chambres au FJT de Thionville
- **3 960 €** « Action colocation » avec APOLO J
- **7 600 €** « Action Image de soi » avec la MLNM et 2 prestataires Sublimago et Atelier 17.91
- **10 000 €** « Action Estime de soi » avec Cabinet Lâcher Prise

En 2022: 183 dossiers pour 132 jeunes issus de 38 communes

RÉPARTITION SELON LA NATURE DES DÉPENSES	TOTAL DES DÉPENSES 25 395 €
Alimentaire	39,5%
Entrée en formation	15,7%
Permis	8,3%
Vêtements	2,5%
Transport	19,1%
Hygiène	5,1%
Assurance	3,9%
Autres	5,8%

Rappel 2021: 260 dossiers pour 184 jeunes issus de 32 communes

RÉPARTITION SELON LA NATURE DES DÉPENSES	TOTAL DES DÉPENSES 26 827,48 €
Alimentaire	62,9%
Entrée en formation	8,6%
Permis	2,7%
Vêtements	1,8%
Transport	16,3%
Hygiène	7,9%
Assurance	5,4%
Autres	4,5%

Répartition des demandes Fdaj par commune

38

communes concernées
sur l'année 2022

	COMMUNES	NOMBRE DE DOSSIERS	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	MONTANTS ACCORDÉS
1	ALGRANGE	5	4	743€
2	ANZELING	1	1	160€
3	AUDUN LE TICHE	4	4	576€
4	BERTRANGE	1	1	100€
5	BEYREN LES SIERCK	1	1	861€
6	BIZING	1	1	404€
7	BOUST	1	1	80€
8	BOUZONVILLE	9	8	1 426€
9	BRETTNACH	1	1	205€
10	CATTENOM	2	2	180€
11	CHATEAU ROUGE	1	1	156€
12	EBERSVILLER	1	1	155€
13	FAMECK	8	6	1 944€
14	FILSTROFF	3	3	468€
15	FLORANGE	18	15	2 309€
16	FREISTROFF	2	2	236€
17	GUÉNANGE	4	3	520€
18	HAYANGE	11	6	1 097€
19	HESTROFF	1	1	250€
20	HETTANGE-GRANDE	1	1	144€
21	KNUTANGE	1	1	70€
22	KEDANDE SUR CANNER	1	1	99€
23	MALLING	1	1	63€
24	METZERVISSE	2	1	115€
25	NILVANGE	3	3	220€
26	OTTANGE	1	1	60€
27	RANGUEVAUX	1	1	758€
28	REDANGE	1	1	170€
29	REMELFANG	1	1	250€
30	SÉRÉMANGE	1	1	138€
31	SIRECK LES BAINS	4	3	1 126€
32	TERVILLE	1	1	1 000€
33	THIONVILLE	71	37	7 314€
34	TRESSANGE	1	1	0
35	UCKANGE	6	6	750€
36	VAUDRECHING	1	1	156€
37	WALDWEISTROFF	1	1	0€
38	YUTZ	9	7	1 092€
	TOTAL	183	132	25 395 €

Zoom sur quelques projets

CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNES

Fin du dispositif Garantie Jeunes

Le lancement du dispositif « Contrat d'Engagement Jeunes » au 1er mars 2022 a remplacé le dispositif Garantie Jeunes en place depuis 2017. Le CEJ est un droit ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans révolus qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable, qui ne sont ni étudiants et ni en formation. Il s'organise autour d'activités de 15 à 20h par semaine. La finalité reste la sortie positive en emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois, contrat en alternance). Au regard de ses engagements, le jeune pourra percevoir une allocation mensuelle de 520 euros maximum pour les majeurs et 208 euros pour les mineurs.



L'ASSOCIATION REMPART

La MLNM promeut le bénévolat

Un chantier Rempart, c'est un séjour de 2 semaines en moyenne en France ou à l'étranger où des participants venus de tous horizons se rencontrent pour réaliser ensemble et bénévolement une action d'intérêt général autour du patrimoine (restauration d'une chapelle, d'un lavoir ou d'une forteresse...). 350 missions sont ouvertes chaque année, sans condition de diplôme ni d'expérience car leurs animateurs sont là pour transmettre les techniques traditionnelles comme le vitrail et la taille de pierre. Une occasion de voyages dans l'histoire de l'art, de rencontres interculturelles, de découvertes de langues étrangères que la MLNM, par l'intermédiaire de Sylvain Vergini a souhaité promouvoir auprès de notre public. Une session d'information a pu réunir 11 jeunes et une journée d'immersion sur le chantier de Rodemack s'est déroulée le 9 juin dernier.



Atelier sculpture sur bois proposé lors de la
Journée découverte sur Rodemack du 19
mai 2022

Zoom sur quelques projets

PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC PÔLE EMPLOI

Bilan des kiosques

Les agences Pôle Emploi de Thionville, Manom, Hayange et la MLNM se sont réunies les 5 et 12 mai sous forme de kiosques. Dans l'idée de rendre plus efficaces nos relations partenariales et l'accompagnement du public dit jeune, les agents ont donc échangé sur des thématiques essentielles telles que l'orientation, les aides financières et la relation entreprise. Chacun a pu appréhender les offres de services et particularités respectives. Ces temps d'échanges ont permis également de présenter à l'ensemble des équipes les actions communes déjà engagées : l'atelier « La Bonne Rencontre » qui permet de détecter et promouvoir les profils de jeunes prêts à l'emploi ainsi que « Form Avenir » qui sensibilise et informe les participants sur les bénéfices de se former de façon continue.



Atelier "La Bonne Rencontre" co-animé par Pôle Emploi et la Mission Locale du Nord Mosellan

L'OBLIGATION DE FORMATION

Une nouvelle étape dans l'insertion des jeunes

Annoncée par le Président de la République le 13 septembre 2018 à l'occasion du lancement de la « stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté », et entrée en vigueur à la rentrée de septembre 2020, l'obligation de formation a été instaurée par la loi « pour une École de la confiance » (article 15 de la loi du 26 juillet 2019). Elle cible les jeunes de 16 à 18 ans qui ne seraient aujourd'hui ni en formation, ni en études, ni en emploi, qu'ils soient diplômés ou non. L'objectif: ne laisser aucun jeune mineur sans solution de formation et d'accompagnement.

Dans notre territoire, 742 jeunes sont concernés par l'obligation de formation et 95,7% d'entre eux sont sans certification. Dans le cadre de l'obligation de formation, le plan « 1 jeune, 1 solution » propose un programme de 4 mois porté par l'AFPA à destination des jeunes, qui ont quitté le cadre scolaire, avec pour objectif de leur redonner confiance en eux: la Promo 16/18. Un travail partenarial entre l'AFPA et les Missions Locales est alors mené, à la MLNM, ce sont 52 jeunes décrocheurs qui ont intégré une promo.

A promotional graphic for the '1jeune1solution.gouv.fr' website. It features the 'FRANCE RELANCE' logo, the text 'Emploi, formation, volontariat...', and the slogan 'À chacun sa solution.' Below this is the website URL '1jeune1solution.gouv.fr' and a small French flag. On the right side, there are four portrait photos of diverse young people.

Journée Portes Ouvertes

EVENEMENT DU 10 NOVEMBRE 2022

Le 10 novembre 2022, la Mission Locale du Nord Mosellan organisait sa première journée portes ouvertes afin de promouvoir l'offre de service de la structure auprès du public cible du territoire, présenter ses actions et réunir ses partenaires.

Au total, pas moins de 50 Partenaires conviés pour cette journée, 29 Stands (dont des stands tenus par des partenaires pour promouvoir leurs actions), 300 personnes présentes et 1 Food Truck ont participé à la réussite de cette première expérience.

La Mission Locale a pu lors de cette journée identifier et débiter un accompagnement avec une dizaine de jeunes nouvellement inscrits pour travailler leur projet d'insertion social et/ou professionnel.

La MLNM remercie les partenaires présents lors de cette journée ainsi que l'ensemble de ses agents pour leur investissement et avoir veillé au bon déroulement de ces portes ouvertes. Forte de ce succès, la MLNM souhaite renouveler pour l'année 2023 cette expérience.



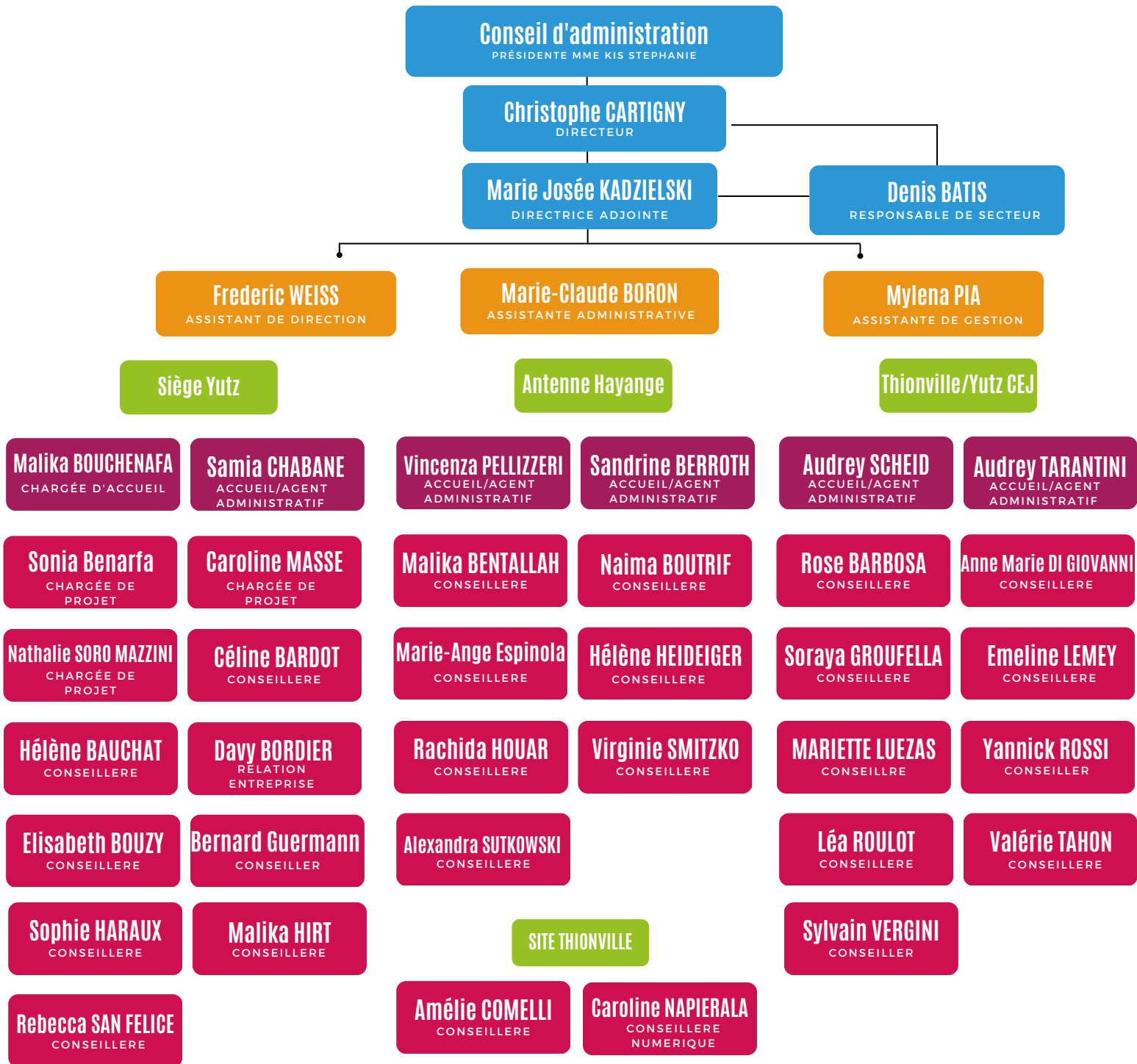
De nombreuses activités étaient prévues à destination des jeunes: notamment un atelier tir à l'arc et initiation à la box (tenus par Sport et Pluriel)



Un foodtruck a assuré le repas sur place qui était offert aux visiteurs : des burgers réalisés à partir d'ingrédients locaux.



Organigramme



MISSION LOCALE DU NORD MOSELLAN

Route d'Illange - 57970 YUTZ

Téléphone : 03 82 82 85 15 - Contact mail : contact.thionville@mlnm.fr

Site internet : www.mlnm.fr

